



### L'ACTU DU MOIS :

#### ➤ PROGRAMME TOURISME ET SECURITE :

**PARIS :** Les premières rencontres tourisme et sécurité, organisées par le Ministère de l'Intérieur et celui des Affaires Etrangères, ont permis de présenter les différentes mesures destinées à protéger et rassurer les visiteurs :

- **Renforcement de l'offre de sécurisation** dans les zones touristiques pour favoriser l'accompagnement des touristes,
- **Renforcement des investissements de sécurité** pour les lieux et sites touristiques et culturels y compris pour les spectacles,
- **Amélioration de la prise en charge et de l'accompagnement des touristes** dans leurs démarches, notamment pour les dépôts de plainte,
- **Création d'une structure de coordination sécurité** tourisme dans chaque département,
- **Mise en place du label de sécurité** des sites touristiques affichant l'engagement des acteurs du tourisme.

#### ➤ LE MONDE DE LA NUIT EN 2017 :

**Les chiffres :** 2000 discothèques, 4000 bars ou restaurants à ambiance musicale, 50000 salariés, chiffre d'affaires environ 2 milliard d'euros,

**Difficultés :** réel problème d'image. Les établissements de nuit sont les premiers désignés en cas de nuisances sonores alors que l'arsenal réglementaire ne cesse d'être renforcé. L'interdiction de fumer a poussé la clientèle à l'extérieur des établissements aggravant la problématique du bruit.

**Nouveaux métiers :** animateur musical et scénique et chuteur (formé à la gestion des conflits) apparaissent.

*Source : L'Hôtellerie N°3544*

#### ➤ NUMERO D'ENREGISTREMENT DES LOUEURS :

Les mairies peuvent obliger les loueurs de meublés à s'enregistrer. Dans les communes de plus de 200000 habitants, le conseil municipal peut décider de soumettre à une délibération préalable à enregistrement toute location de courte durée d'un local meublé. Cette déclaration donne lieu à la délivrance d'un accusé-réception comprenant un numéro de déclaration. Il est constitué de 13 caractères (code géographique de la commune de localisation, identifiant unique, et clé de contrôle). Avec ce numéro, il sera possible de vérifier que les meublés ne dépassent pas la limite de 120 jrs de location par an. Dans le cas contraire, la location sera bloquée.

*Source : décret du JO du 30 avril 2017*

#### ➤ RESTAURATEURS / Qualité d'artisan cuisinier

Les conditions pour être artisan cuisinier entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2017.

Il faut avoir un minimum de qualification professionnelle (CAP ou BEP ou un niveau équivalent dans le métier).

Pour bénéficier du statut d'artisan, il faut avoir moins de 11 salariés lors de son immatriculation.

Il faut s'inscrire au répertoire des métiers.

Il faut justifier d'une cuisine faite maison définie par le décret du 6 mai 2015.

*Source : décret du 10 mai 2017 (2017-978)*

#### ➤ LOGICIELS DE CAISSE :

La loi de finances 2016 impose l'obligation pour les commerçants d'utiliser, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018, un logiciel ou un système sécurisé satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité de sécurisation, de conservation et d'archivage.

Vous devez vérifier si la version du logiciel proposée par l'éditeur est certifiée ou si l'éditeur est engagé dans une procédure de certification. L'éditeur devra vous fournir un certificat et une attestation individuelle du système concerné, conformes à un modèle fixé par l'administration.

*Source : Loi de finances 2016*

## SOMMAIRE

### ➤ L'actu du mois,

➤ Actualités  
des Hôtels, Cafés,  
Restaurants

➤ Actualités  
Sociales,  
Juridiques,  
Fiscales,  
Réglementaires

➤ Actualités  
Des données  
statistiques et de  
CEPROGES



## SOMMAIRE

### ➔ L'actu du mois,

➔ Actualités  
des Hôtels, Cafés,  
Restaurants

➔ Actualités  
Sociales,  
Juridiques,  
Fiscales,  
Réglementaires

➔ Actualités  
des données  
statistiques et de  
CEPROGES



Pour plus  
d'informations,

CEPROGES reste à votre  
disposition.

Contactez Annette  
MOINARD-VERON

☎ : 02 54 07 98 46  
Fax : 02 54 07 00 29

E-mail :  
[amoinard@ceproges.fr](mailto:amoinard@ceproges.fr)

site web:  
<http://www.ceproges.fr>

### ➔ FREQUENTATION TOURISTIQUE EN HAUSSE AU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2017 :

L'Insee annonce une nouvelle hausse de la fréquentation touristique au premier trimestre (+1,1% sur un an). Ce redressement concerne les hôtels, les campings et autres hébergements collectifs touristiques. La clientèle étrangère est en augmentation de 2,7%. En province, la reprise pointe son nez, mais pas en montagne (-6,5% pour le premier trimestre). La fréquentation, constate l'Insee, progresse nettement dans l'hôtellerie de chaîne (+4,1%) avant tout en raison d'un accroissement de l'offre. Pour la période, la durée moyenne de séjour est de 1,8 jour et le taux d'occupation moyen de 53,1 %.

Source : L'Insee

### ➔ OÙ TROUVER DES DONNEES STATISTIQUES OFFICIELLES SUR LE TOURISME ?

La France est le pays le plus visité au monde, avec 84,5 millions d'arrivées de touristes internationaux en 2015. Elle se situe au 4ème rang mondial en terme de recettes (41,4 milliards d'euros en 2015). Par ailleurs, la consommation touristique en France s'élevait à 158,6 milliards d'euros en 2015, soit 7,3 % du PIB.

Le projet DATAtourisme va rassembler sur une plateforme nationale des données produites par les Offices de tourisme, Agences départementales et Comités régionaux du tourisme. Les premiers jeux de données seront publiés sur le site DATAtourisme au printemps 2017.

Source : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/statistiques-officielles-tourisme>

### ➔ LA CIGARETTE DU BURALISTE (LCB) :

La confédération des buralistes lance sa propre marque de cigarette. Pourquoi ? LCB constitue une réponse concrète à la montée inexorable du marché parallèle ainsi qu'un moyen d'interpeller les pouvoirs publics. LCB sera une exclusivité du réseau des buralistes français. Le produit contient en partie du tabac français et son prix est quasiment au tarif plancher. Les cigarettes LCB ne pourront pas être achetées ni sur internet, ni à l'étranger.

Source : Le losange Mai 2017

### ➔ STATISTIQUES :

| Activités                              | Nb Ent.     | Mars 2017       |              | Cumul depuis 1er janvier |               | Cumul mobile sur 12 mois |                    | Nb Ent.     |             |
|--|-------------|-----------------|--------------|--------------------------|---------------|--------------------------|--------------------|-------------|-------------|
|  |             | CA moyens en K€ | Evol. / 2016 | CA moyens en K€          | Evol. / 2016  | CA moyens en K€          | Evolution sur 1 an | ↗           | ↘           |
| <b>Bar - Hôtellerie - Restauration</b> | <b>2632</b> | <b>18</b>       | <b>0.2 %</b> | <b>50</b>                | <b>-1.4 %</b> | <b>223</b>               | <b>-0.9 %</b>      | <b>1243</b> | <b>1389</b> |
| Hôtel - Restaurant                     | 294         | 28              | -0.2 %       | 74                       | -2.1 %        | 352                      | -1.7 %             | 121         | 173         |
| Hôtellerie de plein air                | 23          | 25              | 6.7 %        | 56                       | 6.6 %         | 397                      | 5.7 %              | 17          | 6           |
| Restauration                           | 1647        | 18              | 0.5 %        | 50                       | -0.7 %        | 219                      | -0.4 %             | 827         | 820         |
| Café                                   | 668         | 14              | -0.7 %       | 38                       | -3.3 %        | 169                      | -2.1 %             | 278         | 390         |

| Activités                              | Nb Ent.     | Avril 2017      |              | Cumul depuis 1er janvier |               | Cumul mobile sur 12 mois |                    | Nb Ent.     |             |
|--|-------------|-----------------|--------------|--------------------------|---------------|--------------------------|--------------------|-------------|-------------|
|  |             | CA moyens en K€ | Evol. / 2016 | CA moyens en K€          | Evol. / 2016  | CA moyens en K€          | Evolution sur 1 an | ↗           | ↘           |
| <b>Bar - Hôtellerie - Restauration</b> | <b>2340</b> | <b>19</b>       | <b>1.9 %</b> | <b>65</b>                | <b>-0.3 %</b> | <b>224</b>               | <b>-0.7 %</b>      | <b>1123</b> | <b>1217</b> |
| Hôtel - Restaurant                     | 265         | 30              | 5.4 %        | 95                       | -0.1 %        | 358                      | -0.8 %             | 121         | 144         |
| Hôtellerie de plein air                | 26          | 23              | 4.0 %        | 72                       | 2.6 %         | 363                      | 3.1 %              | 19          | 7           |
| Restauration                           | 1463        | 19              | 2.1 %        | 65                       | 0.4 %         | 218                      | -0.5 %             | 744         | 719         |
| Café                                   | 586         | 14              | -1.9 %       | 52                       | -2.9 %        | 173                      | -1.8 %             | 239         | 347         |

### ➔ ACTUALITES CEPROGES :

CEPROGES vous convie à son Assemblée Générale, suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire avec création de l'Amaprogos (fusion de Ceprogos et de Agaprogos.pl), le dimanche 25 Juin au Futuroscope.